

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION

du 22 novembre 1902.

X. — Carrosserie.

N° 326.581

1. — VOITURES ET VÉLOCIPÈDES.

Brevet de quinze ans demandé le 22 novembre 1902 par M. NABOT (Gustave), pour changement de vitesse pour bicyclettes. (Délivré le 26 février 1903; publié le 30 mai 1903.)

L'invention a pour objet un changement de vitesse pour bicyclettes permettant au coureur de changer à volonté la multiplication de sa machine.

5 Les dessins annexés représentent :

Fig. 1. Vue extérieure du moyeu portant le changement de vitesse.

Fig. 2. Coupe longitudinale dudit moyeu.

Fig. 3. Coupe par X-Y de la fig. 2.

10 Le pédalier représenté fig. 1 est un moyeu ordinaire dans lequel deux pignons : l'un, A, correspondant à la grande vitesse, l'autre, B, dit à roue libre, correspondant à la petite vitesse.

15 L'axe C du moyeu N est creux; il porte une mortaise D destinée au fonctionnement de la tige de commande, E, du changement de vitesse.

20 Cette tige est pourvue d'une chaîne ou câble F destinée à la commande du frein.

La tige E porte un galet G qui s'engage dans une rainure circulaire du manchon H mobile sur l'axe C et ramené constamment contre le pignon A par un ressort K logé dans le moyeu N. Ce manchon est muni de dents d'embrayage L qui s'engagent dans des logements réservés dans le pignon A et l'entraînent en même temps que le moyeu lorsqu'il occupe la position représentée dans la fig. 2. Si la tige de commande est tirée dans le sens de la flèche M l'embrayage avec le

pignon A cesse et l'entraînement a lieu par l'intermédiaire du pignon B qui porte intérieurement une mortaise dans laquelle glissent des clavettes O fixées sur le manchon H. Ce pignon B étant à roue libre, la faculté de pédaler ou non permet au coureur de se reposer dans les descentes ou en palier sans quitter les pédales. Ledit pignon peut être pourvu latéralement de gorges recevant des billes, cela pour diminuer les frottements latéraux.

Le changement de vitesse ci-dessus décrit est caractérisé par :

1° Un moyeu de roue d'arrière de bicyclettes portant, du côté de la roue de commande, deux pignons correspondant à deux vitesses différentes, actionnés par deux chaînes mues par deux roues dentées égales fixées sur le pédalier.

2° L'axe de ce moyeu portant une mortaise dans laquelle coulisse la tige de commande du changement de vitesse qui provoque, à volonté, l'embrayage de l'un des deux pignons avec le moyeu, cela pour obtenir des vitesses différentes.

Le tout dans le but ci-dessus décrit, en référence des dessins ci-annexés.

Paris, le 22 novembre 1902.

Par procuration de M. Gustave Nabot :
Ed. CARON.

Prix du fascicule : 1 franc.

FIG.1

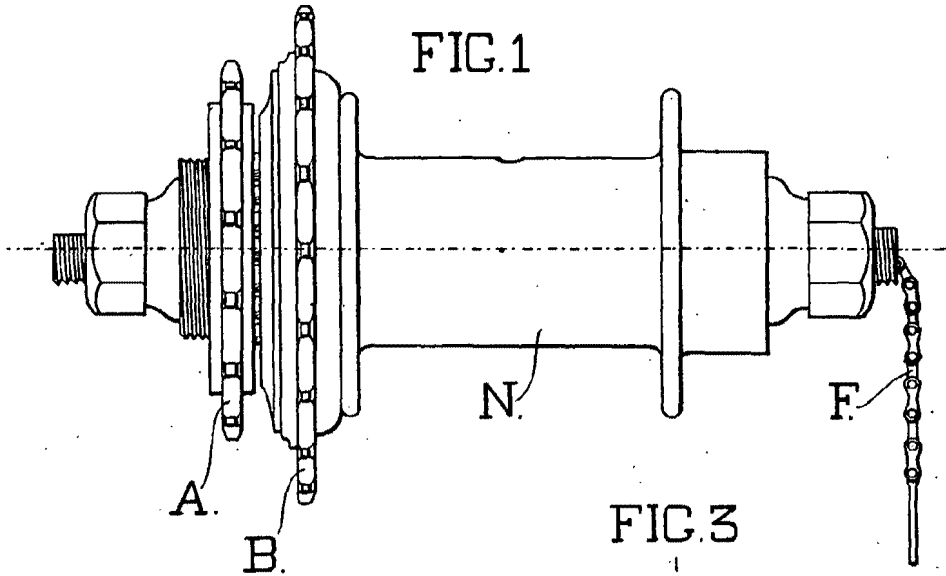


FIG.3

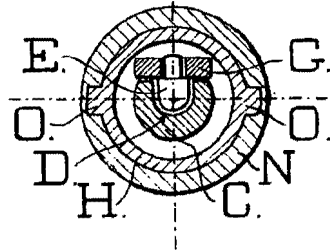


FIG.2

